REGISTRE DES DÉLIBÉR ID: 080-218002210-20241205-DELIB DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°83-2024

Date de convocation :

28/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 décembre à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

Date d'affichage: 12/12/2024

M. le Maire, SINOQUET Régis, M. le 1er adjoint, CLÉRÉ Denis,

Étaient absents excusés :

Élus: M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline,

Mme SINOQUET Valérie et M. VAN LAECKEN Patrick.

Nombre de conseillers en

exercices: 10

Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à M. CLÉRÉ Denis); M. LEULIER Jean-Paul et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Nombre de conseillers qui

ont délibéré: 07

Madame SINOQUET Valérie est désignée secrétaire de séance.

Nombre de pouvoirs: 01

Pour: 08 Contre: 00 Abstention: 00 MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE **CONCERNANT LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES**

VU la délibération n°59-2020 en date du 02 novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à conclure @ctes avec le représentant de l'État :

Objet:

Modification de la convention avec la Préfecture concernant la dématérialisation des actes

Monsieur le Maire informe que la Préfecture de la Somme a attiré l'attention de la commune sur le dispositif @ctes auquel la commune a adhéré. Il convient de signer un avenant pour préciser les modalités de transmission électronique des actes des documents budgétaires à la convention initiale de télétransmission signé en 2020.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer l'avenant à la convention @ctes.

Certifié exécutoire compte tenu de :

Sa transmission en Préfecture le :

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale de télétransmission

Et de sa publication le :

Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET

Le Maire